

JOURNAL DE MONACO

Bulletin officiel de la Principauté



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Loi n° 1.368 du 20 mai 2010 portant approbation de ratification des statuts de l'Agence Internationale des Energies Renouvelables (I.R.E.N.A.)

N° journal

7966

Date de publication

28/05/2010

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons sanctionné et sanctionnons la loi dont la teneur suit, que le Conseil National a adoptée dans sa séance du 10 mai 2010.

Article Unique.

Est approuvée, en application de l'article 14, deuxième alinéa, chiffre 4° de la Constitution, la ratification des statuts de l'Agence internationale des énergies renouvelables, adoptés le 26 janvier 2009 à Bonn.

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait en Notre Palais à Monaco, le vingt mai deux mille dix.

ALBERT.

Par le Prince,

Le Secrétaire d'Etat :

J. Boisson.

TOUS DROITS RESERVÉS MONACO 2016

VERSION 2018.11.07.14